



# PROTECTION DU MELON\*

## ABRI ET PLEIN CHAMP

SUDEXPE

Octobre 2025

\*Conformément au catalogue des usages cette fiche concerne le melon mais également la **pastèque**, le **potiron** et les autres **cucurbitacées à peau non comestible** (regroupés dans le libellé d'usage « cucurbitacées à peau non comestible »).

Les produits mentionnés dans cette fiche (liste non exhaustive) ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché).

### RECOMMANDATIONS

- L'utilisation de variétés tolérantes à l'oïdium et aux pucerons permet de limiter le nombre de traitements.
- Observer régulièrement la culture et repérer les premiers foyers de maladies et de ravageurs pour intervenir rapidement et être efficace. Des interventions localisées sur foyers suffisent parfois à enrayer les attaques.
- En culture sous abri, la protection intégrée est possible contre les acariens et les pucerons.

### Bonnes pratiques

- Ne pas traiter aux heures les plus chaudes sauf indications contraires (risque de phytotoxicité et de perte d'efficacité).
- Pour protéger les polliniseurs : si un **traitement** est nécessaire en période de floraison, voir le détail des [restrictions page 3](#).
- La pulvérisation ne peut être efficace que si le pulvérisateur est bien réglé. Ces réglages concernent le volume à l'hectare pulvérisé, la vitesse d'avancement lors du traitement, le choix des buses, etc..
- Dose et mouillage :
  - Sur des plantes jeunes, utiliser la dose/hL, soit 1/10<sup>ème</sup> de la dose/ha.
  - Par la suite, dès que les plantes recouvrent le paillage, respecter la dose/ha.
- Soigner la pulvérisation : les appareils de traitement doivent être entretenus régulièrement, le contrôle est obligatoire tous les 3 ans et doit être réalisé par un organisme agréé. Dans le cadre d'un appareil neuf (date de fabrication) le premier contrôle est à faire durant la 5<sup>ème</sup> année. La qualité de pulvérisation peut-être contrôlée avec du papier hydro sensible.
  - Avec des appareils traditionnels (lance ou rampe céréalière), mouiller sans ruisseler (800 à 1000 L/ha max.).
  - En plein champ, préférer les appareils de type pulseur pour une meilleure pénétration des produits dans la végétation (300 L/ha).

### Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire

- Lire attentivement l'étiquette qui a une valeur légale et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Enregistrer les traitements sur un registre (obligation réglementaire). Exemple téléchargeable [sur le site internet de la Chambre d'agriculture](#).

**Attention : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques devront tenir les registres sous forme électronique dans un format lisible par machine ([exemple : format Excel](#)).**

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de l'applicateur : combinaison, gants, masque adapté... et pour la protection de l'environnement.
- Les produits phytosanitaires doivent être stockés dans une armoire ou un local réservé à cet usage, hors gel, aéré ou ventilé et fermé à clé.

**Plus de détails sur la réglementation phytosanitaire dans le [« Guide Phyto édition 2025 »](#) rédigé par les chambres d'agriculture.**

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin à la date de mise à jour. Des additifs reprenant les principales évolutions réglementaires concernant les produits mentionnés dans cette fiche sont disponibles sur le site [www.aprel.fr](#). Cependant, en aucun cas, l'APREL et les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur, ainsi que des conséquences, quelles qu'elles soient, qui pourraient en résulter. Seules les informations figurant sur l'étiquette font foi.

**Elaboration : APREL, SUDEXPE, GRAB, CETA, Chambres d'agriculture**  
06, 13, 30, 34, 83, 84, CTIFL, Asso. Goût du Sud, LCM, XDT

**Coordination : Elise LE PAUTREMAT - Chambre d'agriculture 84 -**  
APREL

**Réalisé avec le soutien financier de :**



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Numéro d'agrément au conseil phytosanitaire indépendant de toute activité de vente ou d'application					
CETA CHATEAURENARD PA 01488	CETA AUBAGNE PA 01478	CETA SERRISTES 84 PA 01481	CETA EYGUIERES PA 01474	CA 06 PA 01584	Goût du Sud LR 01311
CETA DURANCE ALPILLES PA 01482	CETA ST MARTIN PA 01483	CETA BERRE PA 01475	CA 13, 84, 30 IF 01762	CA 83 PA 01464	LCM 1300044

# Légende

<b>DAR</b>	Délai d'emploi Avant Récolte, exprimé en jours. DAR F signifie que les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales en résidus
<b>DRE</b>	Délai de Rentrée dans la parcelle après traitement, exprimé en heures. (Np = non pertinent)
<b>ZNT</b>	Zone Non Traitée, exprimée en mètres (ne s'applique pas pour un abri dont les côtés sont fermés).
<b>LMR</b> 	Limite Maximale de Résidus, exprimée en mg/kg. <a href="https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls/searchchr">https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls/searchchr</a>
	Produit autorisé en Agriculture Biologique
<b>Biocontrôle</b>	Produit inscrit sur la liste des produits de biocontrôle établie par le ministère de l'Agriculture au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural. Cette liste est disponible sur le site de la DRAAF PACA : <a href="Annexe NS liste biocontrole 2025-09.xlsx">Annexe NS liste biocontrole 2025-09.xlsx</a> Voir fiche APREL « Le biocontrôle ».
<b>CEPP n° action</b>	Numéro de la fiche action CEPP (actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques) <a href="https://ecophytopic.fr/cepp/concevoir-son-systeme/certificats-deconomie-de-produits-phytopharmaceutiques-cepp-filiere-3">https://ecophytopic.fr/cepp/concevoir-son-systeme/certificats-deconomie-de-produits-phytopharmaceutiques-cepp-filiere-3</a>
	Emploi autorisé sur une culture en floraison (et sur les zones de butinage) : application possible dans les <b>2 heures qui précédent et les 3 heures suivant le coucher du soleil</b> . Voir l'étiquette et les précisions en <a href="#">page 3</a> .
<b>DSPPR</b>	Distance de Sécurité pour la protection des Personnes Présentes et des Riverains. Voir les précisions en <a href="#">page 4</a> .
<b>SPe8</b>	Produit dangereux pour les abeilles
	Produit concerné par la réglementation mélanges, voir les mélanges interdits sur le melon <a href="#">page 17</a> .
	Produit Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique. <a href="#">Voir page 17</a>
<b>CMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CMR 1 : <b>peut</b> provoquer le cancer, induire des anomalies génétiques, nuire à la fertilité et/ou au fœtus (risques avérés ou forte présomption pour l'Homme).</li> <li>CMR 2 : <b>susceptible</b> de provoquer le cancer, d'induire des anomalies génétiques, de nuire à la fertilité et/ou au fœtus (préoccupant pour l'Homme mais preuves insuffisantes).</li> </ul>
<b>PBI</b>	Utilisation en Protection Biologique Intégrée*:  Produit utilisable en PBI, peu toxique sur les insectes auxiliaires (sur population installée).  Produit utilisable en PBI <b>avec prudence</b> s'il est bien placé par rapport à la période de lâcher, au stade et à la position sur les plantes des auxiliaires sur lesquels il a un impact.  Produit non utilisable en PBI. En cas d'utilisation avant introduction d'auxiliaires être attentif à la persistance parfois longue.  (Δ) Manque de données Appréciation provisoire issue de l'expertise des conseillers techniques  ? Pas de données (dans l'attente de données, il convient d'être prudent).
	*Classement établi d'après les données issues des sites internet <a href="http://www.koppert.fr">www.koppert.fr</a> et <a href="http://www.biobestgroup.com">www.biobestgroup.com</a> pour les auxiliaires <i>Aphidius colemani</i> , <i>Chrysoperla</i> spp., <i>Neoseiulus californicus</i> , <i>Feltiella acarisuga</i> et <i>Phytoseiulus persimilis</i> .

## Les stades BBCH

Sur les étiquettes ou notices figurent désormais les stades d'application autorisés sous forme d'une échelle de stades appelée « BBCH ». Il s'agit d'une échelle universelle destinée à identifier les stades de développement d'une plante.

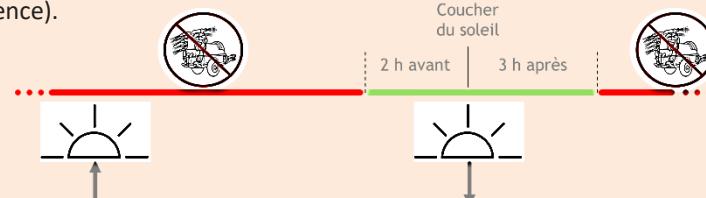
Stade BBCH	Définition	Stade BBCH	Définition
<b>11</b>	la première vraie feuille sur la tige principale est étalée	<b>21</b>	la première pousse latérale primaire est visible
<b>12</b>	2 feuilles étalées sur la tige principale	<b>29</b>	9 pousses latérales primaires sont visibles
<b>13</b>	3 feuilles étalées sur la tige principale	<b>40</b>	début de développement des organes végétatifs de récolte
<b>14</b>	4 feuilles étalées sur la tige principale	<b>77</b>	le 7ème fruit de la tige principale a atteint sa taille et forme typiques
<b>15</b>	5 feuilles étalées sur la tige principale	<b>89</b>	maturation complète: les fruits ont atteint leur couleur typique de pleine maturité
<b>16</b>	6 feuilles étalées sur la tige principale		
<b>19</b>	9 feuilles étalées sur la tige principale		

Les **prix** figurant dans les tableaux suivants sont donnés à titre indicatifs et peuvent varier selon les distributeurs.

## Précisions sur les traitements utilisables en période de floraison



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de nouvelles restrictions sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison sont entrées en vigueur : sur les cultures attractives en floraison et sur les zones de butinage, seuls des produits pour lesquels l'application est possible durant la floraison peuvent être appliqués et uniquement dans une fenêtre de 2 heures avant à 3 heures après le coucher du soleil (l'éphéméride sert de référence).

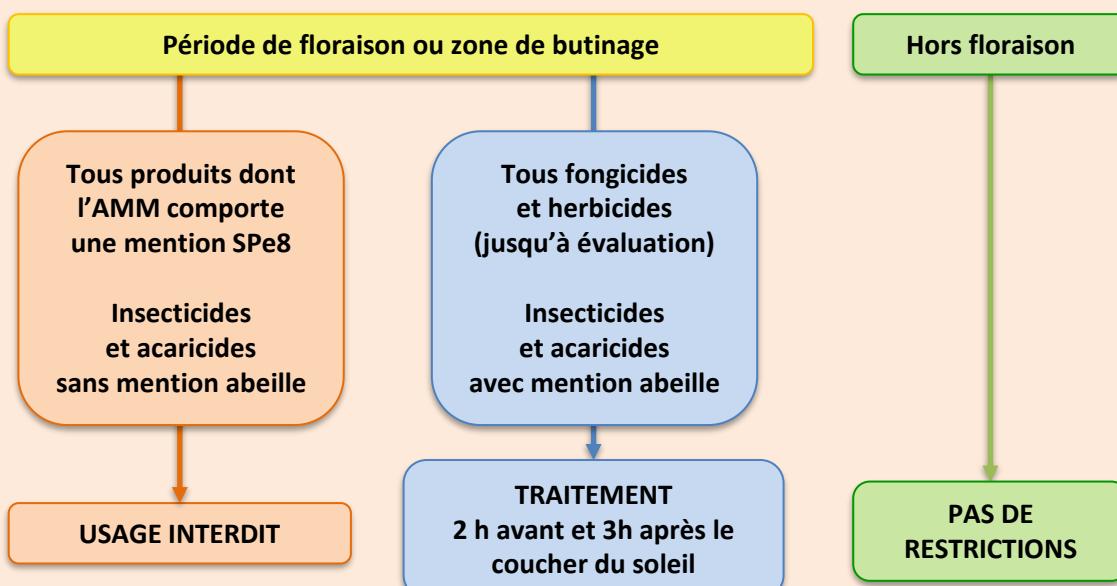


La période de floraison concerne la culture et également les zones de butinage. Ces dernières correspondent à un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané (adventices, haies, etc) qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou autres pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.

Pour savoir si un produit phytopharmaceutique est applicable durant la floraison sur le créneau défini ci-dessus :

D'abord vérifier l'étiquetage et respecter les mentions de l'AMM type SPe8 (dangereux pour les abeilles), ensuite :

- Pour les **insecticides** et les **acaricides** : ils sont autorisés s'ils ont la mention « Emploi autorisé durant la floraison et/ou la période de production d'exsudats en dehors de la présence des abeilles » (ancienne « mention abeille »).
- Pour les **fongicides** et les **herbicides** : ils sont autorisés par défaut, jusqu'à ce que l'ANSES ait statué sur les risques associés à l'utilisation de ces produits sur les cultures attractives en floraison.



Les traitements **sous serres et abris** ne sont pas concernés à condition qu'ils soient inaccessibles aux pollinisateurs durant **toute la période de floraison**. Pour plus d'informations et pour connaître les dérogations possibles voir l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif « à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » (disponible [sur Légifrance](#)) ainsi que la FAQ sur le site du Ministère (disponible [ici](#)).

### PRODUITS MENTIONNÉS DANS LA FICHE ET CONCERNÉS PAR LA RÉGLEMENTATION POLLINISATEURS

	Autorisés pendant la période de floraison	Interdits pendant la période de floraison	SPe8
Insecticide*	ALTACOR DECIS PROTECH (sur chenilles) FLIPPER KARATE ZEON (sur chenilles) TEPPEKI Spécialités à base de <i>Bacillus thuringiensis</i>	BENEVIA DECIS PROTECH (sur thrips et aleurodes) OÏKOS SUCCESS 4 ou MUSDO 4 VERIMARK	
Fongicide		THIOPRON RAINFREE ou CITROTHIOL RAINFREE ou SULFORIX RAINFREE	
Herbicide		CENT 7 GORDINI / LEOSHA	

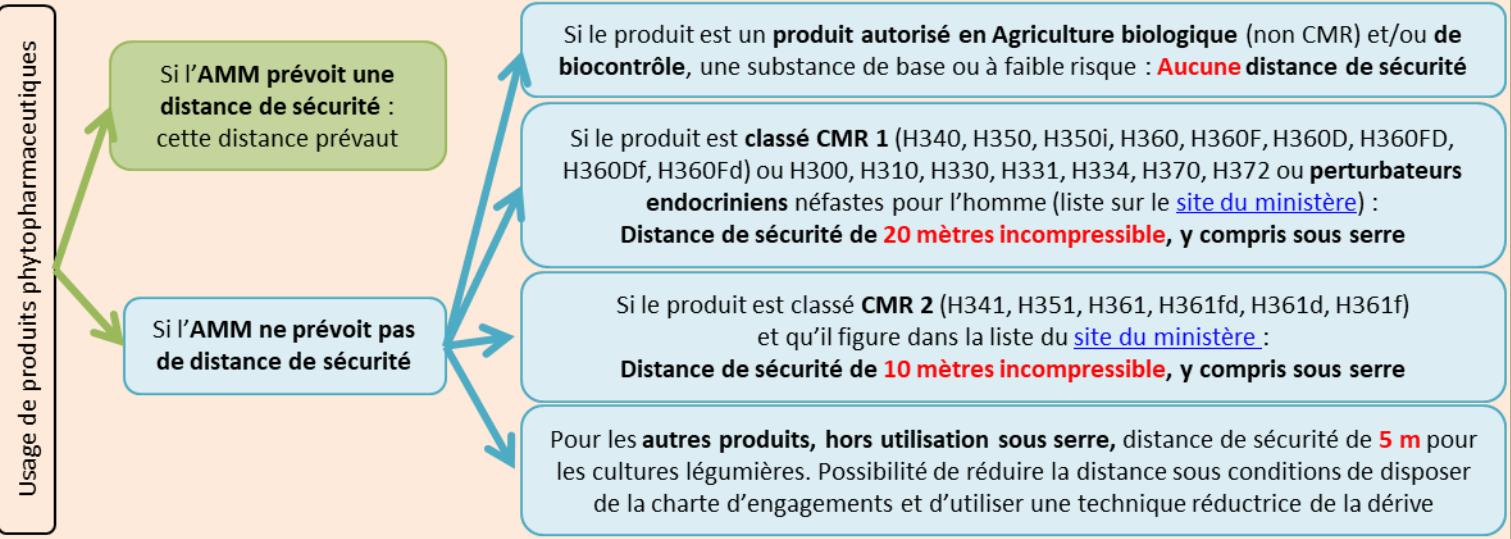
\* : tout insecticide ne comportant pas la mention abeille est interdit d'utilisation durant la période de floraison. Ne sont mentionnés dans ce tableau que les produits comportant les mentions abeilles ou SPe8 à la suite de leur homologation ou réévaluation.

## **Distance de Sécurité pour la protection des Personnes Présentes et des Riverains (DSPPR) :**

Pour chaque produit phytopharmaceutique il existe des **Distances de Sécurité**

- **vis-à-vis des Personnes Présentes** : personnes qui se trouvent fortuitement dans un espace où un produit phytopharmaceutique est ou a été appliqué, ou dans un espace adjacent, à une fin autre que celle de travailler dans l'espace traité ou avec le produit traité
- **vis-à-vis des Riverains** : personnes qui habitent, travaillent ou fréquentent une institution à proximité des espaces traités avec des produits phytopharmaceutique, à une fin autre que celle de travailler dans l'espace traité ou avec les produits traités
- **à proximité des lieux accueillant des travailleurs** présents de façon régulière.

Ces distances s'appliquent à partir de la limite de propriété selon les règles suivantes :



## **Zone de non-traitement (ZNT) et Dispositif végétalisé Permanent (DVP) :**

La ZNT est la distance entre la zone traitée et la limite du lit mineur d'un point d'eau. Les points d'eau sont définis par arrêté préfectoral (se renseigner auprès de la DDT de votre département). La ZNT peut être de 5, 20 ou 50 mètres. En l'absence de mention sur l'étiquette du produit, la ZNT par défaut est de 5 mètres. Une partie des produits de biocontrôle n'est pas concernée.

La ZNT peut être réduite de 50 m ou 20 m à 5 m si les 3 conditions suivantes sont suivies :

Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.

Utilisation de moyens reconnus divisant par 3 le risque pour les milieux aquatiques. Voir la [liste, disponible sur le site de la DRAAF](#).

Présence d'un dispositif végétalisé de 5 m de large et de la hauteur de la culture.

Mettre en place un DVP est une condition obligatoire pour pouvoir appliquer certains produits. Cela permet d'éviter les contaminations directes des cours d'eau par ruissellement. Si un produit requiert un DVP, cela est indiqué avec une mention Spe3 sur l'étiquette du produit. Le DVP peut être de 5 ou 20 mètres, selon les produits. Contrairement à la ZNT, **le DVP est incompressible**.

En maraîchage, le DVP peut être :

- Une zone complètement recouverte de façon permanente de plantes herbacées (dispositif herbacé).
- Ou bien une zone comportant, sur au moins une partie de sa largeur, une haie arbustive qui doit être continue par rapport au point d'eau (dispositif arbustif).

Le DVP doit être permanent sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec DVP.

## MESURES PREVENTIVES

- Nettoyer puis désinfecter les structures, terrines, plateaux avec un produit autorisé pour cet usage.
- Désherber manuellement la serre à plants.
- Recouvrir le sol d'un paillage plastique ou d'une toile tissée.
- Contre les insectes, la meilleure méthode consiste à produire des plants dans des serres équipées de filets « insect-proof » type « Filbio » contre les pucerons ou « Biothrips » contre les thrips.
- Mettre en place des panneaux englués jaunes (aleurodes) et bleus (thrips). CEPP 2025-056
- Arroser les plants avec de l'eau à une température supérieure à 16°C.
- La maîtrise du climat de la serre, en particulier une bonne aération, permet de produire des plants sains et de réduire le nombre de traitements.

## TRAITEMENT DU TERREAU (contre *Pythium*)

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DRE	LMR	Remarque
<b>PRESTOP WP</b> <i>Clonostachys rosea</i> souche J1446	Champignon terricole	Voir étiquette	6/8 h	-	 <b>Biocontrôle</b> <span style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px 5px;">CEPP 2017-026</span> Application en fin de journée ou début de matinée. Volume de bouillie mini 500L/ha. Prix 48€/kg
<b>TRIANUM-G ou TRIANUM-P</b> <i>Trichoderma harzianum</i> souche T22	Champignon terricole	Voir étiquette	6/8 h	-	 <b>Biocontrôle</b> <span style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px 5px;">CEPP 2017-026</span> Trianum G granulés à mettre 1 ou 2 j av plantation comme un engrais. Trianum P poudre pour appli au goutte à goutte ou pulvérisation. Manque de références. Trianum-P = 60€/kg/Trianum-G= 19€/kg
<b>PROPLANT ou FORESIGHT</b> Propamocarbe	Carbamates	Incorporation : 300 mL/m <sup>3</sup> de terreau ou arrosage : 15 à 25 mL/10 L et appliquer 2 à 4 L/m <sup>2</sup>	48 h	5	2 applications max. prix 35€/L
<b>PREVICUR ENERGY</b> Fosetyl-al (1) + Propamocarbe (2)	Phosphonates <sup>(1)</sup> Carbamates <sup>(2)</sup>	Incorporation : 300 mL/m <sup>3</sup> de terreau Arrosage : 3 mL/m <sup>2</sup>	48 h	<sup>(1)</sup> 60 <sup>(2)</sup> 5	Par incorporation dans les terreaux : 1 application max. par an. Prix 78€/L Par arrosage : 2 applications max. par an

## TRAITEMENT DES PARTIES AERIENNES EN PEPINIERE

- Utiliser la dose/hectolitre (hL), soit 1/10ème de la dose/ha.
- Traiter en mouillant jusqu'au point de ruissellement.
- Attention au risque de phytotoxicité sur des jeunes plants non endurcis.

### ● Oïdium

- A surveiller sur melon greffé, le porte-greffe *Cucurbita* étant plus sensible à l'oïdium.
- Traiter dès détection du feutrage blanc sur les cotylédons, 2 traitements à 5 jours d'intervalle.
- Pour les plants destinés aux cultures sous chenille, bâche et plein champ : prévoir un traitement avant plantation.
- Choix des produits : [voir page 8](#), pour plus de renseignement voir « les principaux symptômes » sur ephytia, [ici](#).

### ● Mildiou et maladies des taches brunes (cladosporiose)

- Réaliser un ou plusieurs traitements préventifs.
- Choix des produits : [voir page 7](#).

### ● Pucerons

- Surveiller et traiter dès détection. Avant la plantation réaliser un traitement préventif
- Choix des produits : [voir page 12](#)

### ● Acariens

- Surveiller et traiter dès détection.
- Choix des produits : [voir page 13](#).

# MALADIES ET RAVAGEURS DU SOL

Connaître le niveau de contamination des sols, la nature des bioagresseurs telluriques et leur répartition pour mettre en place des mesures adaptées. Privilégier autant que possible les méthodes agronomiques : solarisation, rotation des cultures, gestion des irrigations, engrais verts, apports de matière organique, structure de sol soignée...

Voir la fiche ressources APREL-GRAB [«La solarisation en maraîchage».](#)

## ● Dépérissement et maladies du sol

- Les principales maladies sont la fusariose et la verticilliose. Cette dernière touche principalement les cultures de plein champ.

- Contre la fusariose en sol contaminé, il existe deux possibilités :

- Choix d'une variété résistante à la fusariose race 1-2 (IR Fom 1-2)
- Greffage.

Le greffage sur *Cucurbita* apporte la résistance intermédiaire à la fusariose, à la verticilliose et au *Phomopsis*.

Il convient pour des cultures sous abri et des chenilles précoces en adaptant la variété et les méthodes culturales.

Sinon, possibilité de greffage sur porte-greffe melon ayant la résistance intermédiaire à la fusariose race 1-2.

- En plein champ, les cultures trop précoces sont déconseillées sur des sols fatigués et/ou déjà contaminés par ces maladies.

- Les produits de biocontrôle PRESTOP, RHAPSODY et VALCURE ne sont pas préconisés par manque de références et ne sont envisageables qu'en complément des techniques ci-dessus, sur sol peu contaminé.

## ● Nématodes

Mettre en place des mesures de prophylaxie :

- Travailler les parcelles contaminées en dernier et nettoyer les outils de travail du sol pour éviter de disséminer les nématodes

- En fin de culture, observer les racines et éliminer les systèmes racinaires des plantes contaminées

Le greffage sur *Cucurbita* apporte une vigueur de plante qui permet de mieux supporter les attaques de nématodes.

Voir la fiche ressources APREL-GRAB [«Gestion des Nématodes à galles en maraîchage sous abri»](#) et APREL- La Pugère [« Le sorgho fourrager en interculture »](#)

Produit	Famille chimique	Dose/ ha	DAR	DRE	Nb. max appli.	LMR	ZNT /D VP	Mode d'action et propriétés / Remarques
VELUM PRIME ou PYRUME ou VECALITEPI Fluopyram	Pyridinyl-éthyl-benzamides Famille des SDHI	0,625 L en application par goutte à goutte - 1 à 3 j avant plantation, - et/ou 15 j à 30 j après plantation	3	8h / 6h	2 sous abri 1 en plein champ	Melon : 0,9 Autres : 0,4	5m/-	Systémique. Action larvicide. Risques de phytotoxicité si application dans les 15 j après plantation. Intervalle mini. entre applications 15 à 30 j. Egalement autorisé contre oïdium. 330 €/ha

Remarques :

- BIOACT PRIME produit homologué depuis 2020 sans référence terrain.

- VELSINUM ou NEMGUARD SC à base d'extrait d'ail, produit homologué depuis 2024, manque de références terrain.

## ● Taupins

Les produits suivants protègent les plants en début de culture et doivent être incorporés au sol (profondeur mini. de 4 cm) :

Produit	Famille chimique	Dose/ ha	Nb. max appli.	LMR	ZNT/D VP	Remarques / Prix
KARATE 0.4 GR Lambda-cyhalothrine En plein champ uniquement	Pyréthrinoïdes	15 kg	1	0,06	5m/-	Application avec un microgranulateur. 72 €/ha
TRIKA EXPERT + Lambda-cyhalothrine	Pyréthrinoïdes	15 kg	1	0,06	5m/-	Application avec un microgranulateur. Insecticide et fertilisant. 95 €/ha

# EN CULTURE - MALADIES

- Vérifier l'état sanitaire des plants à la réception.
- Sous abri, à la plantation, ne pas enterrer le collet du plant pour éviter les pourritures.

## ● Mildiou et maladie des taches brunes (cladosporiose)

Les risques sont importants surtout en plein champ. Sous abri, fermer les ouvrants avant une pluie ou un orage.

Les traitements préventifs sont les plus efficaces. Bien respecter les doses, les fréquences de traitements, et la qualité de pulvérisation du produit. Le mélange de produits à base de soufre et de cuivre a une efficacité secondaire préventive intéressante sur mildiou, cladosporiose et alternaria. Voir votre conseiller.

Produit	Cibles	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>LBG 01F34 ou ETONAN</b> Phosphonate de potassium * Fin d'utilisation 2026	Mildiou	Phosphonates	3,5 L	15 j	6/8 h	3	60 fosetyl -Al	5 m / -	(⚠)	<b>Biocontrôle</b> Préventif. Systémique / Autorisé comme Stimulateur des Défenses Naturelles (SDN). Intervalle mini. entre applications : 7 j. 50 €/ha
<b>NOVICURE</b> Sulfate de cuivre tribasique <b>En plein champ uniquement</b>	Mildiou	Cupriques	2,5 kg	7 j	6 h	4	5	50m/20m	(⚠)	Préventif, agit par contact. Également autorisé contre bactériose. Ne pas dépasser 28 kg/ha de cuivre métal sur une période de 7 ans soit en moyenne de 4 kg/ha/an de cuivre métal. 35€/ha
<b>CUPROXAT SC</b> Sulfate de cuivre tribasique <b>En plein champ uniquement</b>	Mildiou	Cupriques	5,3 L	7 j	6 h	4	5	20m/20m	(⚠)	Préventif, agit par contact. Également autorisé contre bactériose. Ne pas dépasser 28 kg/ha de cuivre métal sur une période de 7 ans soit en moyenne de 4 kg/ha/an de cuivre métal. 37€/ha
<b>CUPROCOL DUO</b> Cuivre de l'oxychlorure de cuivre et cuivre de l'hydroxyde de cuivre <b>En plein champ uniquement</b>	Mildiou	Cupriques	2,5 kg	7 j	6 h	5	5	20m/20m	(⚠)	Préventif, agit par contact. Ne pas dépasser 28 kg/ha de cuivre métal sur une période de 7 ans soit en moyenne de 4 kg/ha/an de cuivre métal. 33€/ha
<b>INFINITO ou KYRIEL</b> Fluopicolide (1) + Propamocarbe (2)	Mildiou	Acylpicolides <sup>(1)</sup> Carbamates <sup>(2)</sup>	1,6 L	3 j	48 h	1	<sup>(1)</sup> 0,5 <sup>(2)</sup> 5	5m/ -	(⚠)	<b>CMR 2 (M) DSPPR 10 m</b> Préventif. Anti-sporulant. Translaminaire, systémique. 53 €/ha
<b>ORTIVA</b> Azoxystrobine	Mildiou et cladosporiose	Strobilurines	0,8 L	3 j	6/8 h	3 toutes cibles	6 Melon Pastèque 1 Courge	20m / 20m	(⚠)	Préventif. Translaminaire et diffusion systémique. Stades d'application de BBCH 16 à BBCH 89. Intervalle mini. entre applications : 10 j. 55€/ha
<b>RANMAN TOP</b> Cyazofamide	Mildiou	Cyano-imidazoles	0,5 L	3 j	24 h	6	0,15	5m/ -	(⚠)	Préventif, contact élaboré (résistant au lessivage). 40€/ha
<b>REVUS</b> Mandipropamide	Mildiou	CAA	0,6 L	3 j	6/8 h	4	Melon : 0,5 Autres : 0,4	5m/ -	(⚠)	Préventif et curatif, Translaminaire. Intervalle mini. entre applications : 7 j. 35 €/ha

\*PERTINAN et ETONAN ne seront plus utilisables à partir du 18/08/2026, LBG 01-F34 ne sera plus utilisable le 22/07/2026

Suite des traitements mildiou et maladie des taches brunes page suivante



## ● Mildiou et maladie des taches brunes (cladosporiose) (suite)

Produit	Cibles	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>SANTHAL GOLD</b> Métalaxyl-M <b>Utilisation uniquement en association</b>	Mildiou	Phénylamides	0,2 L	3 j	24h	2	0,15	5m/-	(⚠)	Préventif et contact. Translaminaire. Recommandations firme: associer à un cuivre peut montrer une perte d'efficacité, ne pas utiliser 2 applis consécutives. Intervalle 7j entre 2 appli. 37€/ha

Remarque : ZAMPRO STAR n'est pas préconisé car il est vendu avec DASH (un adjuvant non utilisable en melon) .

## ● Oïdium

- Choisir de préférence des variétés tolérantes à l'oïdium, **ne pas apporter de l'azote en excès**.
- Réaliser des traitements préventifs à base de soufre (produit de contact à effet vapeur).
- En présence d'auxiliaires (protection intégrée), ne pas utiliser de soufre en poudrage sur la végétation. Certains autres fongicides sont moins toxiques sur les auxiliaires ([voir détail pages 19-20](#)).
- En culture sous abri, en cas de faible pression, pour protéger la culture pendant la récolte et pour respecter les DAR, envisager au maximum 2 traitements préventifs : 10 jours et 3 jours avant le début de la récolte.
- Pour les cultures de plein champ, en période à risque, réaliser des traitements préventifs tous les 7 jours avec des produits de contact et 10 jours avec les produits systémiques.
- Assurer un mouillage de 800 L/ha à la rampe ou 300 L/ha à l'atomiseur pour une bonne pénétration du produit.
- **Les produits agissent principalement en préventif.** Des essais ont montré l'intérêt de mélanger du soufre micronisé à demi-dose avec les autres produits anti-oïdium à chaque traitement (sauf avec LIMOCIDE).

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>OIDIOL POUDRAGE ou VEGESOUFRE POUDRAGE</b> Soufre trituré En plein champ uniquement	Origine minérale	20 kg	28 j	48 h	3	-	5m/-	⚠	<b>Biocontrôle</b> CEPP 2021-008 Préventif et curatif Agit par contact et par vapeur.
<b>SOLFOXIDANTE</b> Soufre poudrage En plein champ uniquement		30 kg	1 j	48 h	3	-	5m/-		Risque de phytotoxicité à température élevée selon les conditions d'application (matériel et dose). Eviter le traitement avec des huiles 21 j av et 21 j après application du produit.  OIDIOL POUDRAGE : 35 €/ha, SOLFOXIDANTE : 34€/ha
<b>MICROTHIOL SPÉCIAL DISPERSS ou THIOVIT JET MICROBILLES</b> Soufre		7,5 kg	3 j	6/8 h	8	-	5m/-		<b>Biocontrôle</b> CEPP 2021-008 Préventif. Agit par contact et par vapeur. Risque de phytotoxicité à température élevée selon les conditions d'application (matériel et dose).  MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS : 15€/ha THIOVIT JET MICROBILLES : 15€/ha COSAVET DF: 13€/ha HELIOSOUFRE S: 35€/ha
<b>COSAVET DF</b> Soufre		5 kg	3 j	6/8 h	4	-	5m/-		
<b>HELIOSOUFRE S</b> Soufre		6 L	3 j	24 h	6	-	5m/-		
<b>THIOPRON RAINFREE ou CITROTHIOL RAINFREE ou SULFORIX RAINFREE</b> Soufre liquide		7,3 L	3 j	48 h	8	-	5m/-		<b>SPe8 Biocontrôle</b> CEPP 2021-008 Préventif. Formulation avec de la gomme de xanthane, résistance au lessivage entre 30 et 40mm. Conseil d'application à demi-dose. Prix 19€/ha

Suite des traitements oïdium page suivante



● Oïdium (suite)

Produit	Famille chimique	Dose / ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/ DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
LIMOCIDE ou ESSEN'CIEL ou PREV-AM ULTRA Huile essentielle d'orange douce	Rutacées Origine végétale	8 L	1 j	24 h	6	-	5m/ -	⚠	 <b>Biocontrôle</b> CEPP 2024-044 Préventif, curatif et éradiquant. Agit par contact. La dose préconisée par le réseau est de 3L/ha. Ne pas dépasser une concentration de 0,5 %. Risque de phytotoxicité à température élevée, éviter tout mélange. Également autorisé sur aleurodes et thrips. 190 €/ha
ARMICARB Hydrogénocarbonate de potassium + co-formulant	Origine minérale	3 kg	1 j	6/8 h	8	-	5m/ -	⚠	 <b>Biocontrôle</b> CEPP 2025-028 Préventif. Agit par contact. En association avec 2 à 3kg/ha de soufre mouillable sur attaque déclarée (effet stop) 7 jours entre 2 applications. 65€/ha
VITISAN Hydrogénocarbonate de potassium		5 kg			6	-	5 m/ -	⚠	 <b>Biocontrôle</b> CEPP 2025-028 Préventif. Agit par contact. En association avec 2 à 3kg/ha de soufre mouillable sur attaque déclarée (effet stop) Ne doit pas être mélangé avec produits huileux, ou chlorure de calcium ou magnésium. 57€/ha 3 jours entre 2 applications en plein champ 5 jours entre 2 applications sous abris Ne contient pas d'adjvant soumis plus facilement au lessivage que l'ARMICARB.
VELUM PRIME ou PYRUME ou VECALITEPI Fluopyram  Application par goutte à goutte	Pyridinyl-éthyl-benzamides <b>Famille des SDHI</b>	0,625 L	3 j	6/8 h	1 appli/an en plein champ 2 appli/an sous abris	Melon : 0,9 Autres : 0,4	5m/ -	⚠	Systémique. Application 1 à 3 jour avant plantation et/ou 15j à 30j après plantation. Risques de phytotoxicité si application dans les 15 j après plantation. Intervalle mini. entre applications 15 à 30 j. 315€/ha
VIVANDO ou ALGÈBRE Métrafénone	Benzophénones	0,2 L	3 j	6/8 h	2	0,5	5m/ -	⚠	Préventif. Translaminaire, systémique. 20€/ha
TAKUMI Cyflufenamid	Amidoximes	0,15 L	1 j	6/8 h	2 non consécutives	0,05	5m/ -	⚠	Préventif. Effet vapeur. Translaminaire. 53 €/ha
ORTIVA Azoxystrobine	Strobilurines	0,8 L	3 j	6/8 h	3	6 Melon, Pastèque 1 Courge	20m/ 20m	⚠	Préventif. Translaminaire et diffusion. 3 par an, toutes cibles confondues. Stades d'application de BBCH 16 à BBCH 89. Intervalle mini. entre applications : 10 j. 50 €/ha
CIDELY TOP Cyflufenamid (1) + Difenoconazole (2)	Amidoximes <sup>(1)</sup> <b>Triazoles</b> <sup>(2)</sup>	1 L	3 j	24 h	1	<sup>(1)</sup> 0,05 <sup>(2)</sup> 0,2	5m /5m	⚠	<b>CMR 2 M</b> Préventif, curatif, antisporulant. Agit par contact et vapeur. Diffusant, translaminaire, systémie ascendante locale. 65 €/ha
ORTIVA TOP Azoxystrobine (3) + Difenoconazole (4)	Strobilurines <sup>(3)</sup> <b>Triazoles</b> <sup>(4)</sup>	1 L	3 j	48 h	3 sous abris 1 en plein champ	<sup>(3)</sup> 6 Melon Pastèque 1 courge <sup>(4)</sup> 0,2	5m/ 5m	⚠	<b>CMR 2 M</b> Préventif principalement (voir stoppant), diffusant, pénétrant et translaminaire. / Egalement autorisé sur maladies des taches brunes.3 applications par an sous abris, toutes cibles confondues. Stades d'applications entre BBCH 21 et 89. 75 €/ha
COLLIS Boscalid (5)+ Krésoxim-méthyl (6) <b>Uniquement en plein champ</b>	Carboxamides <sup>(5)</sup> +Oximino-acétates <sup>(6)</sup>	0,5 L	3 j	48 h	2	<sup>(5)</sup> 3 <sup>(6)</sup> 0,5	5m/ 5m	⚠	<b>SPe8 CMR 2</b> Préventif. Application entre les stades BBCH 12 à 89

Suite des traitements oïdium page suivante

## ● Oïdium (suite)

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>NIMROD</b> Bupirimate	Pyrimidines	2 L	3 j	48 h	4	0,3	10m/-		<b>CMR 2</b> Préventif, curatif et pénétrant. Attention aux risques de résistance. Alterner les familles chimiques
<b>TOPAZE</b> Penconazole	Triazoles	0,5 L	3 j	48 h	2	0,15	10m/-		<b>CMR 2</b> Préventif et curatif. 10 jours entre 2 applications. Stade d'application BBCH 51 à 89

### Remarques :

- **KARATHANE 3D** ne sera plus utilisable au **31/03/2026**.
- **ROMEO** produit de biocontrôle, homologué depuis 2017 sans référence terrain.

Les produits suivants ne sont pas des produits phytopharmaceutiques (pas d'AMM) mais des substances de bases. Ce sont des produits de contact, asséchants.

Produit	Dose/ha	DAR	Nb. max. appli.	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>CARBOBASIC</b> Hydrogénocarbonate de sodium	5 kg	1 j	8		Agit par contact. Effet desséchant. BBCH 12 à 89. Ne pas mélanger avec des formes huileuses.
<b>HYDRO-CARE</b> Hydrogénocarbonate de sodium	2 à 4 kg				10 jours entre 2 applications. Carbobasic : 45€/ha Hydro-care : 40€/ha

## ● Bactériose

En situation à risque de mi-mai à fin juin, après de fortes pluies et des températures de 10-13°C, seuls des traitements préventifs peuvent avoir une certaine efficacité. Attention, les traitements cupriques répétés en période de floraison peuvent pénaliser la nouaison.

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>NOVICURE</b> Cuivre de sulfate tribasique <b>Uniquement en plein champ</b>	Cuprique	2 kg	7 j	8/6 h	5	5	50m/20m		Préventif. Agit par contact. Ne pas dépasser 28 kg de cuivre/ha sur une période de 7 ans soit en moyenne 4 kg/ha/an de cuivre métal. 28€/ha
<b>CUPROXAT SC</b> Cuivre de sulfate tribasique <b>Uniquement en plein champ</b>		5,3 L	7 j	8/6 h	4	5	20m/20m		
<b>BOUILLE BORDELAISE RSR</b> <b>DISPERSS NC</b> Sulfate de cuivre		4 kg	7 j	24 h	4	5	5m/-		

## ● Pourriture des fruits : pourriture grise (*Botrytis*), sclerotiniose (*Sclerotinia*),...

- Ces champignons sont responsables de pourritures sur tiges et sur fruits.
- On limite les dégâts par de bonnes pratiques culturales : plantation sur butte et sur paillage plastique d'épaisseur supérieure ou égale à 25 microns et non micro-perforé, maîtrise de la vigueur (pas d'excès d'azote). Eviter les flaques d'eau et le confinement des abris (forte hygrométrie). Assurer une bonne aération des abris.

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>SWITCH ou SORVIN ou SERENVA</b> Cyprodinil (1) + Fludioxonol (2) <b>En plein champ uniquement</b>	Anilinopyrimidines + Phénypyrrroles	1 kg	3 j	48 h	2	<sup>(1)</sup> 0,6 <sup>(2)</sup> 0,3	5m/5m		Préventif. Agit par contact. Pénétrant / Stades d'application de BBCH 29 à BBCH 89. Après une application de SWITCH sur melon, respecter un <b>délai de 120 jours</b> avant semis ou plantation de la culture suivante. 150 €/ha

Remarque : **AMYLO-X WG** commercialisé depuis 2019 et **RAPSODY** commercialisé depuis 2018 sans référence terrain.

- **Il n'y a pas de moyen de lutte curative contre les maladies à virus** : les conséquences sur la production peuvent être importantes. Sur melon le CMV, WMV, ZYMV et le CABYV sont transmis par les pucerons. Le virus réglementé ToLCNDV est transmis par l'aleurode *Bemisia tabaci*. Les virus CVYV, CYSDV sont transmis également par l'aleurode *Bemisia tabaci*. Les traitements insecticides contre les insectes vecteurs sont insuffisants pour éviter les contaminations virales.
- Bien appliquer les mesures préventives : utilisation d'un plant sain, maintien des abords propres et entretenus...
- **Bâcher** la culture (voile non tissé 17 g/m<sup>2</sup> ou multitrous) dès la plantation et jusqu'à la floraison retarde les contaminations. En conditions chaudes, utiliser un paillage blanc voir du 500 trous blanchi.
- Dès repérage, arracher et détruire les premières plantes virosées. Procéder à une détermination avec l'aide d'un conseiller.
- La proximité de cultures de cucurbitacées à des stades différents, **d'adventices ou d'autres cultures hôtes** des vecteurs augmente les risques. Pour le ToLCNDV, le datura et *Ecballium elaterium* (concombre d'âne) peuvent être porteurs du virus et le vecteur *Bemisia tabaci* se trouve aussi sur de nombreuses plantes, notamment les solanacées (aubergine, poivron, tomate, ...).
- **Détruire rapidement toute fin de culture.**
- Les virus réglementés (ToLCNDV) doivent être signalés aux services officiels de la protection des végétaux à l'adresse suivante: [sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr)

Voir la fiche complémentaire APREL – Sud Expé [« Comment se protéger des virus »](#).



Feuilles et fruit avec les symptômes de ToLCNDV  
Photo : L. Camoin



Feuilles avec CMV  
Source ephytia - photo : D. Blancard INRAE

# EN CULTURE - RAVAGEURS

- Sous abri, des stratégies de protection intégrée avec apports d'auxiliaires sont possibles contre les pucerons et les acariens. Cependant il n'existe pas d'auxiliaires sur les Chenilles et les taupins.
- Gérer les abords pour favoriser la présence d'auxiliaires en évitant de tondre ou désherber d'avril à juillet.
- Choisir de préférence des produits peu toxiques pour les auxiliaires (utilisables en protection intégrée, voir les tableaux p. 19 et 20).
- **Repérer et surveiller la progression des premiers foyers** ; arracher les plantes les plus atteintes ou traiter en localisé.
- Dans tous les cas, intervenir au plus tôt, sur des populations faibles.
- **Voir le détail des nouvelles restrictions en lien avec la réglementation pollinisateurs page 3 pour les traitements en période de floraison.**

## ● Pucerons

- Choisir de préférence des variétés IR Ag : résistance intermédiaire à la colonisation par le puceron *Aphis gossypii*.
- Assurer une fertilisation équilibrée, **sans excès d'azote**.
- En culture sous abri, plusieurs stratégies de protection intégrée sont possibles :
  - apport d'*Aphidius colemani* en flacon en 2 ou 3 lâchers. **CEPP 2025-052**
  - apport d'*Aphidius colemani* par l'intermédiaire de plantes relais (éleusine ou orge). Mise en place conseillée dès l'ouverture des protections temporaires, à raison de 100 plantes/ha, ou 50 plantes/ha si variété IR Ag.
- Voir la fiche APREL et GRAB "[Des plantes relais contre les pucerons](#)".
- Si un traitement s'impose, choisir un produit peu toxique pour les auxiliaires ([voir les tableaux pages 19 à 20](#)) :

Produit	Famille chimique	Dose/ ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/ DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>NEUDOSAN</b> Sels potassiques d'acides gras (C7-C18) <b>Sous abri uniquement</b>	Acide gras	1,5 à 2 %	1 j	24h	5	-	-	⚠	 <b>Biocontrôle</b> <b>CEPP 2018-043</b> Agit par contact. Appliquer en journée (conditions séchantes). Stades d'application de BBCH 10 à BBCH 89. Intervalle mini. entre applications : 5 j. Dose max 36L/ha à un mouillage de 1800L/ha. Également autorisé contre acariens et aleurodes. 13 €/L
<b>TEPPEKI ou AFINTO</b> Flonicamide	Pyridinecarboxamides	0,1 kg	1 j	24 h	3	0,4	5m /-	⚠	 Contact et ingestion. Intervalle mini. entre applications : 14 j Translaminaire et migration ascendante. 25 €/ha
<b>OÏKOS</b> Azadirachine A <b>Sous abri uniquement</b>  <b>Applications par irrigation localisée et en traitement des parties aériennes.</b>	Origine végétale	1,5 L	3 j	48 h	5	1	5 m /-		 <b>CMR 2 M DSPPR 10 m</b> <b>SPe8</b> Agit par contact et ingestion, systémique. Également autorisé contre Chenilles, thrips, aleurodes et mouches. <b>Action lente</b> et conditions d'applications particulières (séquence de 2 à 3 applications à positionner en début d'attaque), voir étiquette. Stades d'application de BBCH 12 à BBCH 89. Intervalle mini. entre applications : 10 j en traitement par irrigation localisée, 7 j en traitement des parties aériennes. 260 €/ha
<b>VERIMARK</b> Cyantraniliprole <b>Sous abri uniquement</b>  <b>Applications par irrigation localisée (goutte à goutte)</b>	Diamides	0,5 L	1 j	6/8 h	4	0,4	5 m /-		<b>SPe8</b> Agit principalement par ingestion. Systémique. Action lente. <b>Appliquer dès détection des premiers ravageurs, avant l'apparition des dégâts.</b> 4 appli. maxi. par an et par culture, toutes cibles confondues. Stades d'application de BBCH 12 à BBCH 89. Également autorisé contre Chenilles, mouches, aleurode et thrips. Appartient à la famille chimique des <b>diamides</b> : un intervalle mini. de <b>60 jours</b> doit être respecté entre la deuxième et la troisième application d'un produit de la même famille.
<b>BENEVIA</b> Cyantraniliprole <b>Sous abri uniquement</b>	Diamides	0,75 L	1 j	48 h	4		5m / -		Intervalle mini. entre applications : 7 j. Prix : VERIMARK 310 €/ha – BENEVIA : 200 €/ha

Suite des traitements pucerons page suivante



## ● Pucerons (suite)

### Remarques :

- **FLIPPER** (plein champ uniquement) et **LIMOCIDE** (ou **ESSEN'CIEL** ou **PREV-AM PLUS**) présentent une action secondaire observée sur pucerons.
- **KARATE K** n'est pas préconisé en raison de son classement **CMR 2**, de son impact négatif sur les auxiliaires et de son efficacité limitée.
- **KLARTAN SMART** (ou **MAVRIK SMART** ou **TALITA SMART**) n'est pas préconisé en raison de son impact négatif sur les auxiliaires et de son efficacité limitée.

Les produits suivants ne sont pas des produits phytopharmaceutiques (pas d'AMM) mais des produits à action physique.

Produit	Dose	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>NORI PRO ou STYKAL ou DAHIDO</b> Polymère organique de synthèse	0,1 %	(⚠)	Agit par contact en immobilisant l'insecte Volume de bouillie conseillé par la firme : de 350 à 600 l/ha Appliquer sur feuillage ressuyé en condition permettant un séchage rapide. Utiliser en séquence de 2 ou 3 applications tous les 7 jours Respecter la dose : risque de phytotoxicité. 15 à 30 €/ha
<b>AFIK</b> Docusate sodium, chitosan, polysaccharide	0,2%	(⚠)	Agit par contact en immobilisant l'insecte. <b>Ne pas effectuer le traitement pendant la floraison et durant le vol des abeilles.</b> Ne pas mélanger avec des engrains à base de calcium. Attention au pH de votre bouillie entre 6 et 7. Appliquer le matin ou le soir, entre 10°C et 25°C. Utiliser en séquence de 2 ou 3 applications avec un intervalle de 7 j mini. Respecter la dose : risque de phytotoxicité.

## ● Acariens

- En culture sous abri :
- La gestion du climat a beaucoup d'impact sur le développement des acariens, veiller à maintenir une certaine humidité (par des bassinages). Voir avec votre conseiller.
- La protection intégrée est possible avec *Neoseiulus californicus*. **CEPP 2025-052**
- Surveiller les premières attaques sur les feuilles âgées proches du pied et intervenir sur les premiers foyers en localisé.
- Le traitement acaricide doit être réalisé avec un mouillage de 800 L/ha à la rampe ou de 300 L/ha à l'atomiseur.
- Pour respecter les DAR et être protégé pendant la récolte, en situation à risque, envisager 1 traitement préventif au minimum 3 jours avant le début de la récolte.

Produit	Famille chimique	Dose / ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	Cible	LMR	ZNT/ DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>NISSORUN 250 SC</b> Hexythiazox	Carboxamides	0,2 L	3 j	24 h	1	Œufs	0,07	5 m/ -		Agit par contact sur les œufs et les larves d'acariens. Translaminaire. Application entre les stades BBCH 14 et 89. 150 €/ha
<b>NEUDOSAN</b> Sels potassiques d'acides gras (C7-C18) <b>Sous abri uniquement</b>	Acide gras	1,5 à 2%	1 j	24 h	5	Tous les stades	-	-		<b>Biocontrôle</b> <b>CEPP 2018-043</b> Agit par contact. Appliquer en journée (conditions séchantes). Stade d'application de BBCH 10 à BBCH 89. Intervalle mini entre applications: 5j. Dose maximum de 36L/Ha à un mouillage de 1800L/ha. Prix 15€
<b>NATURALIS</b> Beauvaria bassiana souche ATCC74040	champignon	1 L	3 j	8 h /6 h	5	Tous les stades	-	-		<b>Biocontrôle</b> <b>CEPP 2021-084</b> Agit par contact, appliquer en début de contamination. Appliquer en condition humide, de préférence le matin ou en soirée, avec un mouillage supérieur à 500L/ha. Stade d'application BBCH10, les cotylédons sont étalés. Vérifiez les mélanges avec d'autres produits phytosanitaires <a href="#">ici</a> . 50€/ha

### Remarques :

- **LIMOCIDE** ou **ESSEN'CIEL** ou **PREV-AM PLUS** et le soufre poudrage (plein champ uniquement) présentent une action secondaire observée sur acariens.
- **SOLFOXIDANTE** (soufre) a une homologation sur acarien, même dose/ha [voir page 8](#)
- **MAGISTER** et **SHIRUDO** sont autorisés uniquement sous abri et avec une application avec un automate.

Suite des traitements acariens page suivante



## ● Acariens (suite)

Les produits suivants ne sont pas des produits phytopharmaceutiques (pas d'AMM) mais des produits à action physique.

Produit	Dose	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>NORI PRO ou STYKAL ou DAHIDO</b> Polymère organique de synthèse	0,1 %	(⚠)	Agit par contact en immobilisant l'insecte. Volume de bouillie conseillé par la firme : de 350 à 600 l/ha. Appliquer sur feuillage ressuyé en condition permettant un séchage rapide. Utiliser en séquence de 2 ou 3 applications. Respecter la dose : risque de phytotoxicité. 15 à 30 €/ha
<b>AFIK</b> Docusate sodium, Chitosan, Polysaccharide	0,3%	(⚠)	Agit par contact en immobilisant l'insecte. Ne pas effectuer le traitement pendant la floraison et durant le vol des abeilles. Ne pas mélanger avec des engrains à base de calcium. Attention au pH de votre bouillie entre 6 et 7. Appliquer le matin ou le soir, entre 10°C et 25°C. Utiliser en séquence de 2 ou 3 applications avec un intervalle de 7 j mini. Respecter la dose : risque de phytotoxicité.

## ● Thrips

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>FLIPPER</b> Sels potassiques d'acides gras <b>En plein champ uniquement</b>	Acide gras	20 L	1 j	24 h	1	-	20m/20m	(⚠)	CEPP 2018-043  Agit par contact. Appliquer en journée (conditions séchantes). 350 €/ha
<b>SUCCESS 4 ou MUSDO 4</b> Spinosad <b>Sous abri uniquement</b>	Spinosynes	0,2 L	3 j	8 h	2	1	20m/-	(⚠)	SPe8  Agit par contact et ingestion. Ne pas dépasser 3 appli. par an tous usages confondus 90 €/ha

### Remarques :

- EXALT n'est plus commercialisé depuis le 31/12/2024 et **ne sera plus applicable le 31/12/2025**.
- DECIS PROTECH n'est pas préconisé en raison de son impact négatif sur les auxiliaires, de sa mention **SPe8** (dangereux pour les abeilles) et les contraintes d'application.

## ● Chenilles phytophages (noctuelles)

Les chenilles des noctuelles défoliaitrices et pyrales font des dégâts sur fruits. Surveiller et traiter si présence conséquente. Les produits sont actifs essentiellement sur les jeunes larves.

Produit	Famille chimique	Dose/ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
<b>DIPEL DF ou BACTURA DF ou BACIVERS DF</b> <i>Bacillus thuringiensis</i> ssp. <i>kurstaki</i> souche ABTS 351	Bactéries	1 kg	3 j	Np/8 h	8	-	5m/-		CEPP 2025-034  Biocontrôle Agit par ingestion sur chenilles jeunes. DIPEL DF et DELFIN : Peuvent entraîner une réaction de sensibilisation chez l'applyateur et le personnel. Produits à base de <i>Bacillus thuringiensis photosensibles</i> (traiter le soir). DIPEL DF : 35 €/ha DELFIN : 40 €/ha XENTARI : 35 €/ha BACIVERS DF : 45€/ha
<b>DELFIN</b> <i>Bacillus thuringiensis</i> sp. <i>kurstaki</i> souche SA-11		1 kg	3 j	Np/8 h	6	-	5m/-		
<b>XENTARI</b> <i>Bacillus thuringiensis</i> ssp. <i>aizawai</i> souche ABTS – 1857		1 kg	3 j	24 h	7 sous abri 8 en plein champ	-	5m/-		
<b>SUCCESS 4 ou MUSDO 4</b> spinosad	Spinosynes	0,2 L	3 j	6/8 h	2	1	20m/-	(⚠)	SPe8  Agit par contact et ingestion. 2 appli par an et ne pas dépasser 3 appli. par an tous usages confondus. 90 €/ha

Suite des traitements chenilles phytophages page suivante



## ● Chenilles phytophages (noctuelles) (suite)

Produit	Famille chimique	Dose/ ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/ DVP	PBI	Mode d'action et propriétés / Remarques / Prix
ALTACOR Chlorantraniliprole	Diamides	0,085 kg	1 j	6/8 h	2	0,3	5m/ 5m		 <b>Sauf en plein champ</b> Agit par ingestion (surtout) et contact. Ovo-larvicide. Translaminaire. Appartient à la famille chimique des <b>diamides</b> : un intervalle mini. de <b>60 jours</b> doit être respecté entre la deuxième et la troisième application d'un produit de la même famille. 72 €/ha
BENEVIA Cyantraniliprole <b>Sous abri uniquement</b>	Diamides	0,75 L	1 j	48 h	4	0,4	5m/ -		Agit sur les larves <i>d'autographa gamma</i> , <i>héliothis</i> , <i>spodoptera littoralis</i> et <i>exigua</i> . Stades d'application de BBCH 12 à 89
		0,4 L							Mineuse. Stades d'application de BBCH 12 à 89 Prix: 200 €/ha
VERIMARK Cyantraniliprole <b>Uniquement en application goutte à goutte et sous abri</b>	Diamides	0,5 L	1 j	8 h	4	0,4	5m/ -		Agit sur les larves <i>d'autographa gamma</i> , <i>hélicoverpa armigera</i> , <i>spodoptera littoralis</i> , <i>pyrales maïs et melon</i> . Stades d'application de BBCH 12 à 89. Prix : 300 €/ha

### Remarques :

- DECIS PROTECH et KARATE ZEON (mention abeille pour ce ravageur) sont également autorisés mais ne sont pas préconisés en raison de leur impact négatif sur les auxiliaires et les contraintes d'application.
- EXALT n'est plus commercialisé depuis le 31/12/2024 et **ne sera plus applicable le 31/12/2025**.

## ● Souris, mulots, campagnols

Des attaques sont possibles à partir de la floraison-nouaison. Les seuls produits phytopharmaceutiques autorisés pour lutter contre les rongeurs sont ceux à base de **phosphure de zinc** (RATRON GL et RATRON GW, autorisés contre campagnols et mulots). Ils doivent être appliqués avec une canne de distribution spécifique dans des galeries de rongeurs (voir dose sur étiquette).

Il est possible d'utiliser des pièges, comme les pièges TOPCAT. CEPP 2022-116

Tous les autres appâts empoisonnés étant autorisés comme **biocides** et non comme produits phytopharmaceutiques, sont utilisables **uniquement dans les « bâtiments »** (dont les serres) mais **pas en plein champ**.

## ● Limaces et escargots

Les risques sont faibles sur la culture du melon. Si présence, lutter avec des granulés autorisés pour cet usage. Appliquer les granulés avant plantation sous le paillage. Possibilité de renouveler en cours de culture (éviter le contact direct avec la culture pour les produits contenant du métaldéhyde). En plein champ, renouveler éventuellement les applications de granulés en localisé lors de pluies abondantes si le produit venait à disparaître.

Produit	Dose /ha	DAR	DRE	Nb. max. appli.	LMR	ZNT/ DVP	Mode d'action et propriétés / Remarques
FERRIER Phosphate ferrique	7 kg	1 j	6/8 h	4	-	5 m / -	 <b>Biocontrôle</b> CEPP 2017-023 Agit par ingestion. Préférer ces produits à base de phosphate ferrique qui ne laissent pas de résidus. La dose par hectare est une dose maximum à moduler en fonction de l'évaluation du risque: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque faible 4kg/ha,</li> <li>- Risque modéré 5kg/ha,</li> <li>- Risque fort 7kg/ha</li> </ul> SLUXX HP : 33€/ha FERRIER 45€/ha
IRONMAX PRO Phosphate ferrique		3 j					
METAREX DUO ou HELEXIOM DUO ou ALLOWIN DUO Métaldéhyde + Phosphate ferrique	5 kg	3 j	6/8 h	5	0,05	5 m / -	Agit par ingestion. Application jusqu'au stade BBCH41. Intervalle min. entre 2 appli. : 5 j. la dose par hectare peut-être diminuer à 3kg/ha si le risque est faible à modéré. Prix 35€/ha

# DESHERBAGE DU MELON

## (chenille, bâche, plein champ)

- Un paillage bien posé sur un sol roulé et un plant bien « terré » permettent de limiter l'enherbement sous le film.
- Les films opaques sont à privilégier en présence d'adventices vivaces.
- Le désherbage présenté ci-dessous concerne les cultures sous chenille, bâche et en plein champ. Il est déconseillé en culture sous abri et sur melon greffé sur *Cucurbita* (phytotoxicité).
- L'efficacité des désherbants n'est pas totale, vérifier la sensibilité des adventices.
- Les désherbants sont délicats d'emploi, **lire attentivement les étiquettes avant utilisation** (conditions d'utilisation, recommandations particulières...)
- Dose/ha : attention, il s'agit de la dose/ha réellement traitée, adapter la dose à la surface traitée (passe-pied).

### Anti-germinatifs :

Produit	Dose/ ha	DAR	DRE	LMR	ZNT/ DVP	Remarques / Prix
<b>PROWL 400</b> Pendiméthaline	3 L	F	48 h	0,05	50m/ 20m	<b>CMR 2</b> Stade d'application de BBCH 11 à 19. 1 appli/an <b>Uniquement sur melon et potiron.</b> 65 €/ha.
<b>BAROUD SC</b> Pendiméthaline	3,3 L	F	48 h	0,05	50m/ 20m	<b>CMR 2</b> Stade d'application : post plantation (jusqu'au stade BBCH 19), uniquement sur les passe-pieds. 50 €/ha. 1 appli/an <b>Uniquement sur melon et potiron</b>
<b>CENT 7</b> Isoxaben <b>Plein champ uniquement</b>	2 L	45 j	6 h	0,01	5m/ -	Stade d'application : post plantation précoce (max. 10 jours après plantation), uniquement sur les passe-pieds. Maximum une application tous les 2 ans. 100€/ha <b>Uniquement sur melon</b>

Autre possibilité de désherbage en cours de culture : désherbage mécanique des passe-pieds (binage, griffonnage) ou désherbage thermique.

### Anti-graminées :

Produit	Dose/ ha	DAR	DRE	LMR	ZNT/ DVP	Remarques / Prix
<b>GORDINI ou LEOSHA</b> Quizalofop-P-éthyl <b>Plein champ uniquement</b>	1,25 L	56 j	48 h	0,01	5m/ -	<b>SPe8</b> Efficace sur pâture annuel (stade jeune). Stade d'application entre stade BBCH 12 et 39. Maximum 1 application par an. 50 €/ha

Remarque : LEOPARD 120 n'est plus fabriqué en France. GORDINI est son équivalent.

#### Remarque sur la cuscute :

Cette plante parasite se développe au détriment du melon. Il ne faut pas la laisser proliférer et il faut intervenir avant la floraison de la cuscute. Sans quoi, la parcelle sera de plus en plus infestée. Arracher les plantes atteintes et la cuscute pour les isoler du reste de la culture et les détruire.



# MELANGES INTERDITS SUR MELON

Liste non exhaustive issue de la réglementation sur les mélanges (arrêté du 12 juin 2015):

- Le mélange entre deux produits présentant la mention de danger H361d<sup>(3)</sup> est interdit : **INFINITO** et **OİKOS**.
- Le mélange entre deux produits présentant la mention de danger H373<sup>(4)</sup> est interdit : **CIDELY TOP**
- Le mélange d'un pyréthrinoïde et d'un triazole est interdit **pendant la période de floraison**. Il faut appliquer le pyréthrinoïde d'abord et le triazole en second en respectant un délai de 24 heures minimum :

Pyréthrinoïde	Triazole
KLARTAN SMART ou MAVRIK SMART ou TALITA SMART, KARATA ZEON et KARATE K DECIS PROTECH	CIDELY TOP, ORTIVA TOP

(1) H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(2) H360f : Peut nuire à la fertilité.

(3) H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

(4) H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



## IDENTIFICATION D'UN PRODUIT CHIMIQUE CMR PAR SON ETIQUETTAGE

	Cancérogène	Mutagène	Reprotoxique
<b>Catégorie 1A :</b> Effets CMR avérés pour l'homme  <b>Catégorie 1B :</b> Effets CMR avérés sur les animaux et fortes présomptions pour l'homme	<b>Danger</b> H350 - peut provoquer le cancer H350i - peut provoquer le cancer par inhalation	<b>Danger</b> H340 - peut induire des anomalies génétiques	<b>Danger</b> H360 - peut nuire à la fertilité ou au fœtus Déclinaison possible : H360F / H360D / H360FD / H360Fd / H360Df
<b>Catégorie 2 :</b> Effets CMR suspectés pour l'homme	<b>Attention</b> H351 - susceptible de provoquer le cancer	<b>Attention</b> H341 - susceptible d'induire des anomalies génétiques	<b>Attention</b> H361 - susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Déclinaison possible : H361f / H361d / H361fd
<b>Catégorie supplémentaire :</b> Effets surs ou via l'allaitement			<b>Pas de pictogramme</b> Toxique pour la reproduction H362 - peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

## LES MELANGES DE PRODUITS COMPORTANT CERTAINES PHRASES DE RISQUES

Spécialité 1 contient une des mentions H ci-contre	Très toxiques et toxiques : H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372	H373	H361d H361f H361fd H362	H341 H351 H371	Autre ou aucune mention de danger
Très toxiques et toxiques : H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372					
H373					
H361d, H361f, H361fd, H362					
H341, H351, H371					
Autre ou aucune mention de danger					
Mélanges interdits y compris avec un adjuvant (Sauf autorisation préalable)					
Mélanges autorisés					

# Utilisation des produits cités dans la fiche en présence d'auxiliaires

Mis à jour en octobre 2025

Les données des deux tableaux suivants concernent la toxicité des spécialités phytosanitaires sur les principaux auxiliaires indigènes ou introduits en culture de melon ainsi que la persistance de cette toxicité.

Les notions de toxicité et de persistance dépendent beaucoup du contexte dans lequel sont appliqués les produits. Les données qui suivent sont donc **indicatives et susceptibles d'évoluer**. Elles ont pour objectif d'alerter sur les risques potentiels. Elles sont une synthèse des sites internet des fournisseurs d'auxiliaires (Biobest et Koppert). Ces données sont complétées par des observations réalisées dans le cadre d'expérimentations et par l'expérience des techniciens et fournisseurs d'auxiliaires.

En protection intégrée, les produits toxiques et très persistants ne doivent pas être utilisés. Pour les autres, l'utilisation devra être raisonnée selon la situation : délai avant les lâchers, nature des auxiliaires présents ou à venir, stade des auxiliaires présents, pression des ravageurs, possibilité de localiser le traitement sur la plante ou dans la serre... L'impact d'un produit sur les auxiliaires est souvent **plus grave pendant la phase d'installation**, la plus délicate, que sur une population bien installée.

**La persistance d'un produit peut varier**, notamment en fonction de la saison, du développement de la plante, des techniques culturales... L'utilisation des produits reste donc à décider au cas par cas, en consultant un conseiller ou le fournisseur d'auxiliaires.

## Exemples d'auxiliaires introduits ou indigènes



### Légende des tableaux :

#### Concernant les auxiliaires



Produit utilisable en PBI, peu toxique sur les insectes auxiliaires (sur population installée).



Produit utilisable en PBI **avec prudence** s'il est bien placé par rapport à la période de lâcher, au stade et à la position sur les plantes des auxiliaires sur lesquels il a un impact.



Produit non utilisable en PBI. En cas d'utilisation avant introduction d'auxiliaires être attentif à la persistance parfois longue.



Manque de données  
Évaluation globale issue de l'expertise des conseillers techniques



Peu ou pas de données

#### **Toxicité sur population installée :**



Peu toxique (mortalité < 25 %)



Moyennement toxique (mortalité 25-50 %)



Toxique (mortalité 50-75 %)



Très Toxique (mortalité >75 %)



Données différentes selon les sources

- Pas de données

## FONGICIDES

Spécialité commerciale	Substance active	Toxicité sur						Persistance en semaines				
		Utilisation en PB1	<i>Aphidius colemani</i> mâmes	<i>Chrysoperla spp.</i> adultes	<i>Neoseiulus californicus</i> larves	<i>Feltiella acarisuga</i> adultes	<i>Phytoseiulus persimilis</i>	<i>Aphidius colemani</i>	<i>Chrysoperla spp.</i>	<i>Neoseiulus californicus</i>	<i>Feltiella acarisuga</i>	<i>Phytoseiulus persimilis</i>
ARMICARB	Hydrogénate de potassium	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bouillie bordelaise RSR		(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISPERS NC ou BOUILLE BORDELAISE MAC 80	cuivre	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CARBOBASIC	hydrogénate de sodium	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIDELY TOP	cyflufenamid + difenoconazole	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COLLIS	boscalid + kresoxim-méthyl	(Δ)	-	-	-	-	-	<1	<1	-	-	-
CUPROCOL DUO	cuivre de l'oxychlorure de cuivre et cuivre de l'hydroxyde de cuivre	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUPROXAT SC	sulfate de cuivre tribasique	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HYDRO-CARE	hydrogénate de sodium	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INFINITO ou KYRIEL	fluopicolide + propamocarbe	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LBG 01F34 ou ETONAN	phosphonate de potassium	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LIMOCIDE ou ESSEN'CIEL ou PREVAMP PLUS	huile essentielle d'orange douce	Δ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NIMROD	bupirimate	Δ	-	-	-	-	<1	<1	<1	<1	<1	<1
NOVICURF	sulfate de cuivre tribasique	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ORTIVA	azoxystrobine	Δ	-	-	-	-	<1	<1	<1	<1	<1	<1
ORTIVA TOP	azoxystrobine + difenoconazole	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RANMAN TOP	cyazofamid	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REVUS	mandipropamide	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<1
SANTHAL GOLD	Metalaxyl-M	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soufre pour pulvérisation	soufre micronisé	Δ	-	-	-	-	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Soufre pour poudrage	soufre sublimé	Δ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<1
SWITCH ou SORVIN ou SENREVA	cyprodinil + fluoxonil	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<1
TAKUMI	cyflufenamid	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOPAZE	penconazole	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VELUM PRIME	pyridinyl-éthyl-benzamides	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VITISAN	Hydrogénocarbonate de potassium	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VIVANDO ou ALGEBRE	métrafénone	(Δ)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



## INSECTICIDES / ACARICIDES

Spécialité commerciale	Substance active	Toxicité sur						Persistance en semaines			
		Utilisation en PBI	<i>Aphidius colemani</i>	<i>Chrysoperla spp.</i>	<i>Neoseiulus californicus</i>	<i>Feltiella acarisuga</i>	<i>Phytoseiulus persimilis</i>	<i>Aphidius colemani</i>	<i>Chrysoperla spp.</i>	<i>Neoseiulus californicus</i>	<i>Feltiella acarisuga</i>
AFIK	Duocate sodium, chitosan, polysaccharide	(△)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ALTACOR	chlorantraniliprole							< 1	< 1	< 1	< 1
Produits à base de <i>Bacillus thuringiensis</i>								< 1	< 1	< 1	< 1
BENEVIA	cyantraniliprole		-					-	< 1	-	-
FLIPPER	sels potassiques d'acides gras							-	-	-	-
NATURALIS	<i>Beauveria bassiana</i>		-					-	-	-	-
NEUDOSAN	sels potassiques d'acides gras							-	-	-	-
NISSORUN 250 SC	hexythiazox							< 1	< 1	< 1	< 1
NORI PRO/ STYKAL/DAHIDO	polymère organique de synthèse	(△)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OIKOS	azadirachtine A							< 1	< 1	-	-
SUCCESS 4 ou MUSDO 4	spinosad							-	< 1	-	1
TEPEKI ou AFINTO	flonicamide							-	-	-	< 1
VERIMARK	cyantraniliprole							-	< 1	-	< 1

# POUR EN SAVOIR PLUS...

- En cas de problème particulier, voir votre conseiller.
- Pour mieux connaître les maladies et ravageurs du melon, diagnostic, reconnaissance, conditions de développement... consultez le site Ephytia : <http://ephytia.inra.fr>.
- Pour connaître l'état sanitaire des cultures de votre région, retrouvez les informations du réseau d'épidémosurveillance dans le BSV MARAÎCHAGE (Bulletin de Santé du Végétal) sur les sites suivants :  
BSV PACA : [www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr) (ce site permet de s'inscrire et de recevoir directement le BSV par mail).  
BSV LANGUEDOC-ROUSSILLON : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/>
- SUDEXPE : [www.sudexpe.net](http://www.sudexpe.net)
- Informations sur les produits phytosanitaires : <https://ephy.anses.fr>, [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com), sites internet des firmes.
- Des additifs reprenant les principales évolutions réglementaires concernant les produits mentionnés dans cette fiche sont consultables sur le site [www.aprel.fr](http://www.aprel.fr) (melon, protection phytosanitaire-additifs).



La solarisation en maraîchage.

[Fiche Ressources APREL-GRAB septembre 2011](#)



Gestion des Nématodes à galles en maraîchage sous abri.

[Fiche ressources APREL-GRAB mars 2019](#)



Le sorgho fourrager en interculture.

[Fiche Ressources APREL-La Pugère septembre 2016](#)

# Numéro d'AMM des produits phytopharmaceutiques de cette fiche

Le numéro d'autorisation de mise sur le marché (AMM) est un identifiant unique délivré par les autorités.

N° AMM	Nom Commercial	Matière active
2050046	AFINTO	Flonicamide
2060050	ALGÈBRE	Métrafénone
2190173	ALLOWIN DUO	Métaldéhyde +Phosphate ferrique
2100122	ALTACOR	Chlorantraniliprole
2110059	ARMICARB	Hydrogénocarbonate de potassium + co-formulant
2100030	BABOXX	Phosphate ferrique
2010513	BACIVERS DF	Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki souche ABTS 353
2010513	BACTURA DF	Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki souche ABTS 352
2030404	BAROUD SC	Pendiméthaline
2169999	BENEVIA	Cyantraniliprole
9800474	BOUILLE BORDELAISE RSR DISPERSS NC	Sulfate de cuivre
8400528	CENT 7	Isoxaben
2140201	CIDELY TOP	Cyflufenamid (1) + Difénoconazole (2)
7700216	CITROTHIOL RAINFREE	Soufre liquide
2060085	COLLIS	Boscalid (5)+Krésoxim-méthyl (6)
2130277	COSAVET DF	Soufre
2180670	CUPROCOL DUO	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre et cuivre de l'hydroxyde de cuivre
2090119	CUPROXAT SC	Sulfate de cuivre tribasique
9200482	DELFIN	Bacillus thuringiensis sp. kurstaki souche SA-11
2010513	DIPEL DF	Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki souche ABTS 351
2090127	ESSEN'CIEL	Huile essentielle d'orange douce
2100060	ETONAN	Phosphonate de potassium
2220268	FERRIER	Phosphate ferrique
2160527	FLIPPER	Sels potassiques d'acides gras
2230442	FORESIGHT	Propamocarbe
2010427	GORDINI	Quizalofop-P-éthyl
2190173	HELEXIOM DUO	Métaldéhyde +Phosphate ferrique
9000222	HELIOSOUFRE S	Soufre
2090136	INFINITO	Fluopicolide (1) + Propamocarbe (2)
2160226	IRONMAX PRO	Phosphate ferrique
2150483	KARATE 0.4 GR	Lambda-cyhalothrine
2090136	KYRIEL	Fluopicolide (1) + Propamocarbe (2)
2100041	LBG 01F34	Phosphonate de potassium
2010427	LEOSHA	Quizalofop-P-éthyl
2090127	LIMOCIDE	Huile essentielle d'orange douce
2190173	METAREX DUO	Métaldéhyde +Phosphate ferrique
9800245	MICROTHIOL SPÉCIAL DISPERSS	Soufre
2060098	MUSDO 4	Spinosad

N° AMM	Nom Commercial	Matière active
2170437	NATURALIS	Beauvaria bassiana souche ATCC74040
2210244	NEUDOSAN	Sels potassiques d'acides gras (C7-C18)
7600008	NIMROD	Bupirimate
2160272	NISSORUN 250 SC	Hexythiazox
2160694	NOVICURE	Sulfate de cuivre tribasique
7600310	OIDIOL POURDRAGE	Soufre trituré
2189996	OÏKOS	Azadirachine A
9700332	ORTIVA	Azoxystrobine
2080102	ORTIVA TOP	Azoxystrobine (3) + Difénoconazole (4)
2120177	PRESTOP WP	Clonostachys rosea souche J1446
2180631	PREV-AM ULTRA	Huile essentielle d'orange douce
2070107	PREVICUR ENERGY	Fosétyl-al (1) + Propamocarbe (2)
9500199	PROPLANT	Propamocarbe
8900681	PROWL 400	Pendiméthaline
2200259	PYRUME	Fluopyram
2110012	RANMAN TOP	Cyazofamide
2080098	REVUS	Mandipropamide
2230002	SANTHAL GOLD	Métalaxyl-M
9500568	SERENVA	Cyprodinil (1) + Fludioxonil (2)
2100030	SLUXX HP	Phosphate ferrique
2250264	SOLFOXIDANTE	Soufre poudrage
9500568	SORVIN	Cyprodinil (1) + Fludioxonil (2)
2060098	SUCCESS 4	Spinosad
7700216	SULFORIX RAINFREE	Soufre liquide
9500568	SWITCH	Cyprodinil (1) + Fludioxonil (2)
2130079	TAKUMI	Cyflufenamid
2050046	TEPPEKI	Flonicamide
7700216	THIOPRON RAINFREE	Soufre liquide
2000018	THIOVIT JET MICROBILLES	Soufre
8300025	TOPAZE	Penconazole
2090168	TRIANUM-G	Trichoderma harzianum souche T22
2090169	TRIANUM-P	Trichoderma harzianum souche T23
2150964	TRIKA EXPERT +	Lambda-cyhalothrine
2170586	VECALITEPI	Fluopyram
7600310	VEGESOUFRE POURDRAGE	Soufre trituré
2160397	VELUM PRIME	Fluopyram
2199998	VERIMARK	Cyantraniliprole
2171200	VITISAN	Hydrogénocarbonate de potassium
2060050	VIVANDO	Métrafénone
2020241	XENTARI	Bacillus thuringiensis ssp. aizawai souche ABTS – 1857